

# COMMUNE DE LA FRETTE

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 07 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LA FRETTE, sous la présidence de Bernard CRÉZÉ, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**Présents : Bernard CRÉZÉ, Michel MARMONIER, Paule MASSON-VILLOT, Florent CORBIÈRE, Denis PAILLET, Marie-Claude GAUTHIER, Dorian SILLANS, Fabien FLACHER**

**Absents excusés : Philippe OUSTALET (pouvoir à Bernard CRÉZÉ), Anaïs SPIELMANN (pouvoir à Florent CORBIÈRE), Ouarda PLATTET-BELFIHADJ, Sébastien LARIZZA**

**Absents non excusés : Sabine ROGER, Claire BILLON-VEILLET, Nicolas RADIC**

Florent CORBIÈRE est désigné comme secrétaire de séance.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1) Délibération : Répartition des subventions 2021
- 2) Délibération : Attribution marché de travaux mairie
- 3) Délibération : Modification des tarifs du service périscolaire
- 4) Questions diverses

---

### 1) Répartition des subventions 2021

#### DÉLIBÉRATION N° 34/2021 – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'établissement du budget principal 2021 fait ressortir au chapitre 65 – article 6574 – des crédits destinés aux subventions allouées aux associations locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Répartit** ainsi qu'il suit les sommes à verser aux associations locales au titre des subventions :

- ADMR 300 €

• ADI	300 €
• Association des Donneurs de Sang Bénévoles	200 €
• Coopérative Scolaire	600 €
• Jeunes Sapeurs-Pompiers Inter Centres	100 €
• OGEC	7 000 €
• Comité des fêtes	500 €
• Frett'teenagers	150 €

---

**9 150 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Vote :**

**Pour : 8**

**Contre : 2**

**Abstention : 0**

## 2) Attribution marché de travaux mairie

### DÉLIBÉRATION N° 35/2021 – ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX MAIRIE

En complément de la délibération n° 30 du 03 juin 2021, attribuant le marché de travaux de restructuration du bâtiment mairie pour les lots suivants : lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 13, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est de nouveau réunie le 15 juin 2021 afin d'attribuer les lots n° 11 et 12.

En revanche, le lot n° 10 Façades (lot optionnel) est toujours à l'étude.

Après présentation du rapport d'analyse des offres par la société WIZIOU, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
11	Électricité Courant faible	RMB ELEC	39 900.00 €
12	Chauffage Ventilation Sanitaire	VENITUCCI	46 154.11 €

Il est proposé au conseil municipal :

**D'autoriser** le Maire à signer le marché correspondant avec les entreprises retenues.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Vote :**

**Pour : 9**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 1**

### **3) Modification des tarifs du service périscolaire**

#### **DÉLIBÉRATION N° 36/2021 – MODIFICATION DES TARIFS DU SERVICE PÉRISCOLAIRE**

Suite à la délibération n° 32 votée le 03 juin 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de La Frette ne changera pas, en définitive, de prestataire pour la confection et la livraison des repas à la rentrée scolaire 2021-2022.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif d'un repas de cantine à 4.50 € ainsi que le tarif de garderie à 0.70 € la demi-heure.

Un tarif dégressif en matière de restauration scolaire est proposé aux usagers sur présentation d'une attestation de quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de l'avis d'imposition de l'année 2021 sur les revenus de l'année 2020 :

<b>Tarifs de la cantine en fonction du quotient familial</b>		
<b>Quotient familial minimum</b>	<b>Quotient familial maximum</b>	<b>Coût par repas</b>
0 €	450 €	1.00 €
451 €	599 €	4.00 €
Supérieur à 600 €		4.50 €

**A défaut de transmission de l'attestation CAF ou de l'avis d'imposition, le tarif maximum de 4.50 € sera automatiquement appliqué lors de la facturation.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide d'adopter les nouveaux tarifs du service périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 32 du 03 juin 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Vote : à l'unanimité**

#### **4) Questions diverses**

*Informations diverses :*

- Les travaux d'aménagement et de restructuration de la mairie de La Frette ont commencé le 08 juin 2021 pour la partie VRD et commenceront pour la partie bâtiment le 06 septembre 2021.
- Les bureaux de la mairie seront transférés à la maison des associations la seconde quinzaine d'août 2021.
- Des incivilités sont régulièrement constatées aux Points d'Apport Volontaire (PAV) de la commune.

La séance est levée à 21 h 40.